LETTRE

DE M. LE C. DE CARAMAN,

COMMANDANT EN PROVENCE,

A M. LE C. DE MIRABEAU

ET LA RÉPONSE;

Suivie d'une Lettre d'un Citoyen de Marseille à un de ses amis, sur M. de Mirabeau, & l'Abbé Raynal.

1789.

LETTRE

DE M. LE C. DE CARAMAN,

COMMANDANT EN PROVENCE,

A M. LE C. DE MIRABEAU.

Du 20 Mars 1789.

JE joins ici, M. le comte, les deux lettres très-affligeantes, que vous avez bien voulu me confier, elles me donnent la plus vive inquiétude ſur l'homme le plus reſpectable & que j'aime le plus; Dieu veuille que les premières nouvelles nous raſſurent!

La députation flatteuſe qu'on vous a faite à Marſeille, vous a, ſans doute, aſſuré de la confiance des citoyens de cette ville; & vous aimez trop l'ordre qui peut ſeul faire réuſſir l'objet du miniſtère, pour ne pas ſentir la conſéquence des aſſemblées nombreuſes, dans un moment où il règne je ne ſais pour quel ſujet, une effervеſcence affligeante; vous m'entendez aſſez pour vous en dire davantage; une

marque d'amitié & de reconnoiſſance ne doit pas allarmer le public, mais vous ne pouvez donner une plus grande preuve de votre amour pour le roi & le bonheur du royaume, qu'en calmant les eſprits qui devroient voir dans l'aſſemblée des états-généraux le ſeul principe du bonheur national. C'eſt par le calme qu'on doit vous marquer ſa confiance & ſon amitié, & je l'attends de la vôtre; c'eſt le premier objet des volontés du Roi, & s'il eſt un moment où il doit devenir le *premier principe*; c'eſt quand la nation s'aſſemble ſous les yeux de ſon Roi pour préparer une régénération capable d'aſſurer à jamais ſa fidélité.

J'ai l'honneur d'être; &c.

Signé LE Cte. DE CARAMAN.

RÉPONSE
DE M. DE MIRABEAU
A M. LE C. DE CARAMAN.

Deux choſes m'étonnent également, M. le comte, dans votre lettre. C'eſt la ſignification que vous donnez au mot public, & les doutes que vous me manifeſtez ſur le véritable ſujet de ce que vous nommez une efferveſcence affligeante.

Le mécontentement univerſel que vous traitez d'efferveſcence, a des ſujets ou motifs trop connus pour ne pas lever tous vos doutes ; & d'abord le peuple meurt de fain, voilà un ſujet.

Les principaux mandataires de l'autorité de cette province, accuſés depuis quarante ans de brigandages ſur les grains, voilà un autre ſujet.

L'inſolence & l'iniquité des priviléges vont en croiſſant, voilà un troiſième ſujet.

On eſt indigné qu'au mépris des intentions du Roi, de ſes loix actuelles, &c. On contrarie le bien-

fait qu'il accorde à la nation, ou plutôt qu'avec toute la rage de l'orgueil & de la cupidité combinée on veuille le rendre impoſſible, voilà un quatrième ſujet.

On eſt vraiment allarmé de voir les commiſſaires du Roi dans la plus intime liaiſon avec des gens en pleine revolte, voilà un cinquième ſujet.

On eſt navré de douleur que le parlement s'obſtine à juger & perdre les malheureux que la ſaiſon ſeule à égarée, que l'évêque de Siſteron pardonne tout haut & ſe venge tout bas, que vous cédiez contre vos principes & votre bonté naturelle à des perfides & indignes demandes de troupes qui n'ont que faire là, où il n'y a point de bruit ſi l'on y en veut point, qui ne doivent pas être main-forte dès qu'on n'y trouve pas de réſiſtance, qui peuvent attirer un déluge de malheurs ſur cette province, & qui ne feront jamais utiles qu'à l'orgueil & à la vengeance de MM. les jugeurs, voilà une foule d'autres ſujets de mécontentemens, & j'en épargne mille autres à votre ſenſibilité.

Maintenant j'oſe vous demander quel eſt ce public, que les marques *d'amitiés & de réconnoiſſance allarment ?* Gens à plumets quand ſaurez-vous que vos coteries & vos flatteurs ne ſont pas le public ?

Figurez-vous, M. le Comte, cent-vingt mille individus dans les rues de Marſeille, toute une ville ſi induſtrieuſe & ſi commerçante ayant perdu la journée, les fenêtres louées un & deux louis, les chevaux autant, le carroſſe de l'homme qui n'a été qu'équitable, couvert de palmes, de lauriers & d'oliviers, le peuple baiſant les roues, les femmes lui offrant en oblation leurs enfans; cent vingt mille voix, depuis le mouſſe juſqu'au millionnaire, pouſſant des acclamations & criant vive le Roi:..... quatre ou cinq cens jeunes gens des plus diſtingués de la ville le précédant, trois cens carroſſes le ſuivant: vous aurez une idée de ma ſortie de Marſeille. Vous comprendrez, 1°. que les poſſédans fiefs d'Aix ne ſont pas le public; 2°. qu'il n'eſt pas plus poſſible d'empêcher une noble efferveſſence, puiſqu'on veut l'appeller ainſi, que de la provoquer; 3°. que les hommes ſont plus près de la ſervitude, de la reconoiſſance, que des excès de la licence; 4°. enfin qu'il n'y auroit de moyens pour moi d'éviter cela, que de fuir un poſte, que je ſerois un lâche & un ingrat de déſerter. Trouvez-vous au reſte, monſieur, que mon honorable, mais embaraſſente eſcorte ſe ſoit ſi mal conduite avec vous, (1) que vous ayez à vous en

---

(1) M. le comte de Caraman a eu des aubades des Mu-

plaindre ? & si vous ne vous en plaignez pas, pourquoi livrez-vous vos amis à vos ennemis, vos applaudisseurs, à vos hueurs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé LE Cte. DE MIRABEAU.

---

siciens qui accompagnoient M. de Mirabeau, & l'année dernière il a été hué par la noblesse.

LETTRE

D'un Citoyen de Marſeille à un de ſes amis,

Sur M. DE MIRABEAU *& l'Abbé* RAYNAL.

JE viens, mon cher Ami, de recevoir le petit Ecrit dont l'objet eſt une invitation patriotique à députer aux Etats-Généraux *Guillaume-Thomas Raynal :* tu me demandes ce que j'en penſe ? mais tu me connois bien mal, ſi tu ne le ſais déjà.

Je ne connois pas perſonnellement l'Abbé Raynal : mais je ſais que l'Hiſtorien de l'Etabliſſement du Commerce a poſé les jallons des idées Philoſophiques à une très-grande diſtance du point où nous ſommes. Je penſe que cet Ouvrage eſt pour le Négociant, ce que ſont pour

les Navigateurs les phares placés ſur des écueils. Je crois de plus que l'Auteur a le caractère de ſon talent; qu'il pardonneroit, en faveur de la poſtérité, le tort qu'il a reçu de ſon ſiècle, & qu'ayant fixé ſa demeure parmi nous, comme Vernet auroit dû placer la ſienne ſur les côtes de l Océan, nous lui devons, ſous ce nouveau rapport, un hommage particulier de notre reconnoiſſance.

L'Abbé Raynal doit donc être Député; il le ſera. Mais ſi nous ſommes aſſez juſtes, aſſez libres pour députer l'Abbé Raynal, un homme non moins étonnant que lui, le Comte de Mirabeau, le ſera ſans doute; & j'oſe dire que ce double choix donnera aſſez de gloire à notre Patrie.

Ce dernier n'a point conſacré ſa plume à décrire les Etabliſſemens du Commerce; mais il grave depuis quinze ans dans des Ouvrages qui vivront autant que le bronze & l'airain, les droits les plus

ſacrés de l'homme , la liberté & l'égalité.

L'Amérique Septentrionale , après avoir acquis la liberté par la haine de l'oppreſſion , alloit la perdre par la reconnoiſſance, en créant un Corps de Nobleſſe. — Auſſi-tôt il foudroie la Nobleſſe héréditaire ; il dévoile à des hommes libres les abus de l'Ariſtocratie ; & l'établiſſement de l'Ordre de Cincinnatus eſt abandonné.

Les actions d'une Banque étrangère envahiſſoient les fonds du Commerce national. — Il attaque l'organiſation de la Banque de St. Charles, fixe l'opinion publique, & conſerve nos richeſſes.

Les priſons-d'Etat, les Lettres de cachet, la redoutable Inquiſition qui ſurveille l'Imprimerie, menacent à chaque inſtant notre liberté. — Il n'a ceſſé de tonner contre ces trois inſtrumens du deſpotiſme.

Un Monarque étranger monte ſur le Trône ; & d'illuſtres, mais dangereux

exemples, pouvoient le séduire. — Il choisit cet instant décisif pour lui retracer les devoirs des bons Rois ; & c'est du Peuple, du Laboureur, du Négociant, du Soldat, qu'il devient l'organe. Il ne parle que de la Prusse, & plaide la cause du genre humain.

Un Ministre imprudent ou prévaricateur, favorise l'agiotage dans la Capitale, en infecte la Cour, & corrompt nos mœurs, après avoir détruit nos Finances. — Il porte un coup mortel à ce colosse effrayant. Les suites affreuses de l'agiotage sont dénoncées, & la chûte de son Auteur devient le premier signal d'une grande révolution.

Une Nation généreuse, mais asservie, une République dont l'aristocratie de la Noblesse a corrompu, dès l'origine, la Constitution, cherche à briser ses fers. — Il appelle à grands cris les Bataves à la liberté ; il oppose du moins les foudres de l'éloquence à celles de la tyrannie.

Un règne étonnant, un Royaume créé presque de nos jours & fait de mains d'hommes, pouvoient donner de grandes leçons à l'Europe. — Il décompose cette vaste machine. Prenant un seul Peuple, un seul Roi pour exemples, il les instruit tous; & *l'impérissable* Ouvrage de la Monarchie Prussienne devient le Code pratique & théorique de toutes les institutions humaines.

Pour ne parler que de nous, la Provence étoit esclave : il arrive, & lui rend sa liberté.

Sous le nom d'Etats Nationaux, l'aristocratie de la Noblesse écrasoit les Communes : il fait crouler cet édifice gothique, & bientôt l'égalité, la liberté vont être les seules bases d'une nouvelle Constitution.

Dans le plan de la Noblesse, des réserves, des protestations devoient perpétuer les chaînes de nos frères : il dévoile ce projet ; il apprend à ses Con-

citoyens que le terme des abus eſt arrivé, & qu'il ne ſuffit pas pour être libres de ſe réſerver le droit de l'être.

Les Poſſédans-fiefs proteſtent contre la formation des Etats-Généraux : il proteſte à ſon tour contre cette proteſtation, & juſtifie tout-à-la-fois les droits de la Nation, le bienfait du Roi, l'ouvrage de ſon Miniſtre.

S'agit-il d'admettre les Nobles non poſſédans-fiefs dans les Etats ? Lui, ſeul dans ſon Ordre, prend leur défenſe, & attaque le Patriciat dans le Patriciat.

Faut-il opiner ſur les Impôts ? Lui ſeul encore ſe ſoumet à les payer comme tous les Citoyens : il s'en fait concéder acte ; détruit tous les ſophiſmes de la cupidité, tous les prétextes de l'avarice, & démontre qu'il n'eſt plus temps d'oppoſer des titres à la raiſon, des chartres à l'équité.

L'exclut-on de l'Aſſemblée des Poſſédans-fiefs ? Il fait retomber cet acte

de vengeance ſur ſes auteu˜˜ ; & la Nation Provencale prend ſa défenſe comme il a pris la ſienne.

Les Ariſtocrates refuſent-ils d'obéir aux Lettres de Convocation ? Il dénonce cet acte de révolte, & prouve que la Légiſlation proviſoire appartient au Monarque.

En un mot, il a trouvé les Communes fidèles & courageuſes ; mais il a tour-à-tour excité ce courage, & donné de nouveaux motifs à cette fidélité. Nous ſentions le beſoin confus de nous régénérer ; mais il a devancé cette heureuſe révolution de pluſieurs années. Nous connoiſſions une partie de nos maux ; il les a tous dévoilés.

Ce n'eſt point aſſez : il faut encore ajouter que ce bon Citoyen eſt l'homme le plus éloquent de ſon ſiècle ; que ſa voix domine dans les Aſſemblées publiques, comme le tonnerre couvre le mugiſſement de la mer ; que ſon courage étonne

encore plus que ſes talens; qu'il n'eſt aucune puiſſance humaine qui pût lui faire abandonner un principe ; que ſa vie publique , depuis quinze années, uniquement conſacrée aux vérités importantes , eſt une ſuite de combats & de triomphes; qu'il n'a rien dit en Provence, comme Membre des Etats, que l'on ne retrouve avec bien plus d'étendue, avec bien plus d'énergie, dans tous les Ecrits qu'il a publiés long-temps avant qu'il vînt parmi nous.

Ainſi, mon Ami, les titres de ce Député en valent bien d'autres. Il a pour lui une grande renommée, quinze ans de travaux, & trente Ouvrages.

Je ne doute point cependant que l'on ne faſſe des efforts incroyables pour tromper, à cet égard, nos Electeurs ſur nos véritables intérêts. Qui fera ces efforts? Peut-on le demander? Ce ne ſeront point les Négocians qui ont tant de points de contact avec le génie des

hommes libres. Ce ne feront point les Citoyens honnêtes, Membres des différentes Corporations : ils favent bien que tout le poids des abus retombe fur eux, & que le Comte de Mirabeau a voué une haine éternelle aux abus & aux auteurs de ces abus. Ce n'eft point le Peuple. Ah! fi les vœux de ce bon Peuple étoient écoutés, des tranfports de joie, des fêtes éclatantes, juftifieroient bientôt le choix des Electeurs.

Qui donc pourra s'oppofer à la députation du Comte de Mirabeau ? Ses ennemis, les amis de fes ennemis, les amis de ces amis : en d'autres termes, les auteurs de tous les maux que nous fouffrons, & les gens qui ont intérêt à ce que les autres fouffrent.

Quels refforts fera t-on jouer pour réuffir ? On intimidera les foibles, on trompera les crédules. Je connois déjà plufieurs moyens que l'intrigue a em-

ployés. On pourra par ceux-là, juger des autres.

« Le Comte de Mirabeau, dit-on, » n'eſt pas domicilié dans la Sénéchauſ- » ſée de Marſeille ; & le Règlement ne » permet de députer que des habitans » de la Sénéchauſſée ».

Hommes faux, qui tenez ce langage, dans quelle partie du Règlement trouvez-vous cette excluſion ? Oſez écrire, oſez avouer ce que vous dites, ce que vous ne croyez pas vous-mêmes, & vous ſaurez bientôt que des prévarications auſſi graves, ne reſtent pas impunies.

L'article 2 du Règlement porte : « Que » la Sénéchauſſée de Marſeille procèdera » à l'élection des Députés aux Etats-Gé- » néraux, au nombre & dans la pro- » portion déterminée par les Lettres de » Sa Majeſté ». Y a-t-il là quelque excluſion ?

Les Lettres de Convocation portent

que : « L'Aſſemblée nommera des per-
» ſonnages *dignes de cette grande marque*
» *de confiance* ». Y a-t-il là quelque ex-
cluſion relative au domicile ?

Le Roi dit lui même dans le préambule du Règlement : « Qu'il a pris pour
» baſe ce grand principe de juſtice, que
» les Etats-Généraux ne peuvent pas être
» *libres*, *ſi l'élection n'a d'autres bornes que*
» *la confiance* ». Y a-t-il encore là quelque excluſion ?

L'art. 48 du Règlement général porte :
« Que dans le cas où la même perſonne
» aura été nommée Député aux États-
» Généraux, PAR PLUS D'UN BAIL-
» LIAGE, dans l'Ordre du Clergé, de
» la Nobleſſe, *ou du Tiers-Etat*, *elle*
» *ſera obligée d'opter* ».

Cet article ne prouve-t-il pas évidemment que l'on peut députer pour une Sénéchauſſée celui dont le domicile eſt dans une autre ?

Le Roi laiſſe donc la plus grande li-

berté ; & vous voulez la reſtreindre ! & il ne tient pas à vous que vous ne corrompiez ſes bienfaits ! Un article d'excluſion dans le Règlement auroit alarmé la France entière ; & vous oſez ſuppléer un pareil article ! & vous ſubſtituez à une confiance ſans bornes, les bornes d'un ſeul territoire ! Ne voulez-vous que tromper ? Perſonne ne vous croira. Ne cherchez-vous qu'à multiplier les chances pour vous & vos amis ? Ce motif ne doit pas vous permettre d'altérer la Loi.

Suppoſez que Bodin, Monteſquieu, Rouſſeau fuſſent encore vivans : croyez-vous qu'on laiſſât le ſoin de placer ces Grands-Hommes dans l'Aſſemblée Nationale, aux ſeuls Bailliages où leur domicile ſeroit fixé ? La France entière ne ſe diſputeroit-elle pas le droit de les choiſir ?

Je ne connois qu'un motif d'excluſion dans le Règlement : c'eſt la qualité d'étranger du Royaume ; & cette excluſion

même, dans certains cas, feroit fans doute violée. Il eft des hommes qu'on doit fuppofer fans patrie, parce qu'ils n'appartiennent qu'au genre humain. On a vu les anciens Peuples donner le fceptre à des étrangers que les Dieux conduifoient fur leurs rivages ; & fi quelque illuftre Phocéen defcendoit encore parmi nous; s'il apportoit, comme nos Aïeux, les arts, les lumières, la fageffe; un tel homme feroit-il étranger à nos Affemblées, parce qu'il n'auroit pas encore acquis le droit de Cité ?

Et puis ne blafphême-t-on pas, lorfqu'on dit le Comte de Mirabeau nous eft étranger ? Celui-là n'eft-il pas notre Concitoyen, dont la feule préfence vient d'exciter le patriotifme dans tous les cœurs, *dont le cinquième Aïeul, Conful de Marfeille, fauva cette Ville importante, en étouffant & calmant des diffenfions; dont le Trifaïeul, aidé de fes enfans, fit tête à l'infurrection, & appaifa les troubles der-*

niers de notre Patrie? Ses Aïeux vinrent chez nous d'une terre étrangère, comme nos premiers Fondateurs. La ſœur de Rome fut leur mère adoptive : une République telle que la nôtre, a tous les hommes libres pour Citoyens.

On ſe ſert encore, mon cher Ami, d'un autre moyen : le Comte de Mirabeau eſt Gentilhomme, & comme tel, peut-il être Député pour le Tiers-État ?

Je réponds avec Monſieur Necker, *dans ſon rapport fait au Roi* : « Que ſi les » Électeurs, dans quelque Bailliage, » préféroient pour leur Repréſentant *un* » *Membre de la Nobleſſe*, ce ſeroit aller » bien loin, que de s'élever contre une » pareille nomination, du moment » qu'elle ſeroit l'effet d'un choix parfai» tement libre.

» Que le Tiers-Etat doit conſidérer » que les Nobles choiſis par lui pour ſes » Repréſentans, ne pourroient abandon» ner ſes intérêts ſans s'avilir.

» Qu'il eſt dans la Nobleſſe, pluſieurs » perſonnes auſſi zélées pour la cauſe du Tiers-Etat, & auſſi habiles à la défendre, » que des Députés choiſis dans ce der- » nier Ordre.

» Peut-être auſſi que, dans le moment » où la Nobleſſe & le Clergé paroiſſent » véritablement diſpoſés à renoncer aux » priviléges pécuniaires, il y auroit quel- » que convenance de la part du Tiers- » Etat, à ne pas excéder les bornes rai- » ſonnables de la défiance, & à voir ainſi » ſans regret l'admiſſion de quelques Gen- » tilshommes dans ſon Ordre, ſi cette » admiſſion avoit lieu, par l'effet d'un » choix parfaitement libre.

» On doit ajouter qu'au milieu des » mœurs Françoiſes, ce mélange, dans » une proportion meſurée, auroit des » avantages pour le Tiers-Etat, & ſeroit » peut-être le premier principe d'une » union d'intérêt ſi néceſſaire ».

Que pourrois-je ajouter aux ſages ré-

flexions du moderne Sulli? Chez notre ancienne rivale, le Praticien qui vouloit devenir Tribun du Peuple renonçoit à la Nobleſſe, & ſe déclaroit Plébéien; cette abdication n'eſt plus dans nos mœurs. Mais le Comte de Mirabeau a plus fait encore que renoncer à la Nobleſſe; il n'a ceſſé de l'attaquer. Il a préſervé l'Amérique, de ce qu'il appelle le plus terrible fléau du genre humain. Il auroit été Tribun du Peuple à Rome; ne ſeroit-il pas Député du Tiers-Etat parmi nous?

On dit encore, mon cher Ami, que le Comte de Mirabeau ſera nommé par d'autres Sénéchauſſées; & l'on veut faire entendre que, s'il acceptoit un autre choix, Marſeille auroit un Député de moins: mais ſans doute ces faiſeurs d'objections n'ont pas même lu le Règlement.

On trouve dans l'article 48: « Que ſi » le choix tombe ſur une perſonne ab- » ſente, il ſera ſur-le-champ procédé » dans

» dans la même forme à l'élection d'un » suppléant, pour remplacer ledit Dé» puté absent, dans le cas, où, à raison » de l'option & de quelqu'autre empê» chement, il ne pourroit point accepter » la Députation ».

Ainsi, en nommant le Comte de Mirabeau, nous choisirons cinq Députés au-lieu de quatre. Si, par un concours non moins honorable pour nous que pour lui, il est plusieurs fois député, sa reconnoissance n'aura point à hésiter : il est à nous pour jamais. Si l'intrigue, au contraire, le repoussoit ailleurs, nous épargnerons à la Nation Provençale le reproche éternel d'avoir cru trouver dans son sein quarante-quatre Députés plus habiles que lui à la défendre. Nous n'aurions sans doute pas besoin de lui donner cette marque de confiance pour l'attacher à notre cause. Son exclusion ne seroit à ses yeux qu'un nouveau motif de nous rendre la liberté, puisqu'elle seroit

une nouvelle preuve de notre esclavage.

Mais le Comte de Mirabeau, dit-on encore, pensera-t-il toujours comme nous?

Non, il ne pensera peut-être pas toujours comme nous; car si nous ne voulions pas être libres, il nous forceroit de l'être.

Non; car si nous ne desirions pas une meilleure Constitution, il nous dénonceroit comme traîtres à la Patrie.

Non; car si nous désertions la cause publique par foiblesse ou par lâcheté, sa voix éloquente nous poursuivroit, en nous ramenant au combat.

Mais sera-t-il lui-même fidèle à ses principes? Voilà ce que disent encor ses ennemis; mais c'est précisément parce qu'ils le connoissent inflexible, qu'ils voudroient persuader qu'il ne l'est pas. S'ils le craignoient moins, feroient-ils tant d'efforts pour l'exclure? Cette règle ne

peut nous égarer : ce que redoutent nos ennemis, nous devons le desirer ; ce qu'ils voudroient nous empêcher de faire, est certainement ce qui nous convient le mieux ; & les torches de leur haine, sont le plus sûr flambeau de notre conduite.

Cet homme a sans doute un grand courage ; mais il n'en a point assez pour immoler trente Ouvrages, enfans chers à son cœur, sur l'autel de l'infamie.

Ceux-là pourront vaciller au grand jour de la Nation, qui n'ont pas déjà donné des gages, qui ne vivent pas de renommée, qui n'ont pas une grande gloire à conserver, qui n'auront pas l'Europe entière pour témoin de leur conduite. Mais que le Comte de Mirabeau, lui dont les Nations & les Rois connoissent assez l'inébranlable caractère, démente aujourd'hui ce qu'il soutient depuis quinze années, flétrisse des lauriers

aſſez chèrement conquis, & ſe voue à l'opprobre au milieu d'une brillante carrière! gardez-vous de le penſer : ſes ennemis les plus implacables ne le croient point.

Ainſi, mon cher Ami, malgré les intrigues de deux hommes que je ferai connoître, s'il le faut, à toute la France, le Comte de Mirabeau ſera Député, & j'en félicite déjà ma Patrie.

Marſeille connoît mal ſa force, ſa renommée, ſa puiſſance, ſon poids dans l'Europe, ſi elle ne ſait point qu'elle doit avoir la plus grande influence dans l'Aſſemblée Françoiſe. Il lui importe que ſa députation ſoit auſſi diſtinguée, qu'elle l'eſt elle-même parmi les Nations. Ses Ambaſſadeurs paroiſſoient autrefois avec dignité dans le Sénat de Rome. Ses Députés aux Etats-Généraux doivent y obtenir la même conſidération, le même reſpect. Tant d'idées antiques ſont at-

tachées à ſon nom! tant d'émotions ſe réveillent à ſon aſpect! je ne puis voir ſa ſituation, ſes côtes, ſes murailles, ſans que mon imagination ſe prolonge auſſitôt dans les ſiècles les plus reculés : elle me rappelle vingt ſiècles de génie, de courage, de liberté.

Je ſuis, &c.

A Marſeille, le 20 *Mars* 1789.